



ARRÊTÉ N° 72/2026

Circulation Interdite Interdiction de stationner VC 34 Les Bois Hus Du 13 au 15 Mai 2026 (1 jour sur la période)

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VEOLIA en date du 29 Avril 2026 d'interdire la circulation et le stationnement sur la voie communale n°34 les Bois Hus pour la modification d'un branchement existant en eau potable.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau d'adduction en eau potable, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier sur la voie communale n°34 les Bois Hus du 13 au 15 mai 2026.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par l'Avenue de l'Aublette et la rue des Alouettes.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 04/05/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 13 mai 2026